



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

08 Juin 2021



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 14 décembre 2020**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du dossier : addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019, le dispositif de suivi et le plan d'action
 - Consultation du public et des instances réglementaires
 - Avis du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique
- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron**
 - Retour sur les travaux menés par la Commission spécialisée « éolien en mer » et son conseil scientifique
 - Information sur le lancement du débat public



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 14 décembre 2020**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du dossier : addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019, le dispositif de suivi et le plan d'action
 - Consultation du public et des instances réglementaires
 - Avis du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique
- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron**
 - Retour sur les travaux menés par la Commission spécialisée « éolien en mer » et son conseil scientifique
 - Information sur le lancement du débat public

Rappel du cadre réglementaire général

Le DSF **décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral** au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux propres à la façade Sud-Atlantique.

Réponse nationale à deux directives européennes :

- la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE), qui vise le **bon état écologique pour le milieu marin**
- la Directive « planification de l'espace maritime » (2014/89/UE) qui vise une **croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.**

Rappel du cadre réglementaire général

Le décret du 3 mai 2017 prévoit la structuration des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris ses enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés



Les deux premières parties constituent la « **stratégie de façade maritime** », adoptée par les préfets coordonnateurs le 14 octobre 2019.

=> ce volet stratégique du DSF a permis de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF : le dispositif de suivi
4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles, adaptées aux territoires



Volet opérationnel du DSF

Addendum à la stratégie de façade maritime

Rappel sur la stratégie de façade adoptée en octobre 2019

Elle s'articule autour d'une **vision à horizon 2030** pour la façade axée sur :

- L'exigence du maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception qui implique une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires littoraux ;
- Un projet commun pour une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques qui sous-entend des filières professionnelles performantes et pourvoyeuses d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique et une coexistence des différents usages économes des ressources et des espaces ;
- Un levier, celui de l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

Cette vision s'est illustrée par l'adoption de **14 objectifs stratégiques environnementaux** et **26 objectifs stratégiques socio-économiques** qui visent à concilier la préservation des milieux marins et le développement durable des principaux secteurs d'activités liées à la mer et au littoral de la façade.

Addendum à la stratégie de façade maritime

Lors de l'adoption de la stratégie de façade maritime, toutes les cibles associées aux objectifs environnementaux n'avaient pu être définies, pour des questions de manque de données ou de maturité.

28 cibles restaient encore à définir, et font ainsi l'objet d'un addendum au volet stratégique du DSF pour la façade Sud-Atlantique, intégrant différents éléments :

- l'avancement d'études au titre du premier cycle du PAMM Golfe de Gascogne (2016-2021), sur la mesure « M003 » visant la mise en place de **zones de protection forte** ;
- les **nouveaux enjeux et nouvelles ambitions du DSF**, en particulier sur l'**artificialisation du littoral et des fonds marins**, les aires de carénage, les captures accidentelles d'oiseaux marins et de cétacés, la préservation d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins ou encore la préservation des herbiers de zostères
- **la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et Loire-Bretagne**

Addendum à la stratégie de façade maritime

Un rapport rapport synthétique, intégrant les compléments apportés à la Stratégie de façade Maritime adoptée le 14 octobre 2019.

Les éléments ne faisant pas l'objet de complément ou de modification dans le cadre de cet addendum, restent bien entendu toujours opposables, et ne font pas l'objet du présent avis du CMF.

Stratégie de façade maritime
Document stratégique de la façade Sud-Atlantique

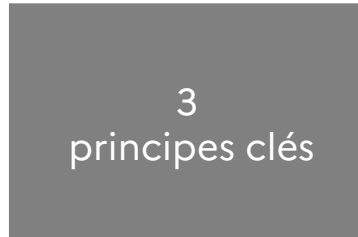
Addendum à la stratégie de
façade maritime Sud-Atlantique

Cibles complémentaires aux
objectifs environnementaux et
déroptions

Consultation conjointe au plan
d'action et au dispositif de suivi

Une démarche qui repose sur des sources stabilisées

Des données non exhaustives qui s'appuient en priorité sur des systèmes existants



Fiabilité
Récurrence
Accessibilité

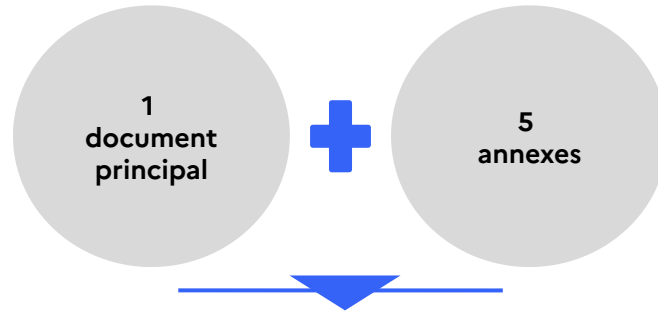
Le dispositif de suivi:

- **Identifie le besoin** en matière de données au regard des parties 1 et 2 des DSF
- **Répertorie** les dispositifs de collecte et de surveillance en adéquation avec les besoins
- **Identifie les perspectives en matière de programmation** des dispositifs de collecte et de surveillance

Le Dispositif de Suivi

Structure du document

Un document formaté pour le premier cycle du DSF qui traduit la volonté de fournir un panorama dynamique.



Le dispositif de suivi permet de mesurer l'atteinte du bon état et des objectifs stratégiques

Un document formaté pour mesurer l'ensemble des enjeux du premier cycle du DSF qui traduit la volonté de fournir un panorama dynamique



Tome 1 : Document synthétique :

- **Ecosystèmes marins : état et pressions**
 - Que recouvre le programme de surveillance ?
 - Quels sont les éléments identifiés et à renseigner ?
 - Quels sont les dispositifs de surveillance/collecte de données ?
- **Activités, usages et politiques publiques**
 - Que recouvre le secteur d'activité/la politique publique ?
 - Quels sont les éléments identifiés et à renseigner ?
 - Quels sont les dispositifs de collecte de données ?

Le Dispositif de Suivi

Structure du document

Un document formaté pour mesurer l'ensemble des enjeux du premier cycle du DSF qui traduit la volonté de fournir un panorama dynamique



Tome 2 : annexes présentant plus en détail des dispositifs

- **Annexe 1** : Programmes de surveillance au titre du deuxième cycle de la DCMM – Partie 1
- **Annexe 2** : Rappel des objectifs stratégiques et des critères – Partie 2
- **Annexe 3** : Indicateurs et dispositifs de collecte de données par façade – Partie 2
 - 3A** Focus sur les Objectifs Socio-Economiques (OSE)
 - 3B** Focus sur les Objectifs Environnementaux (OE), les critères de Bon Etat Ecologique (BEE) et l'Analyse Economique et Sociale (AES)
- **Annexe 4** : Dispositifs de collecte de données – Partie 2
- **Annexe 5** : Glossaire

Plan d'action : comment se matérialise-t-il ?

Le plan d'action décline la stratégie de façade maritime par un **ensemble d'actions concrètes, opérationnelles et adaptées aux territoires** à mettre en place pour répondre aux objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques du DSF.

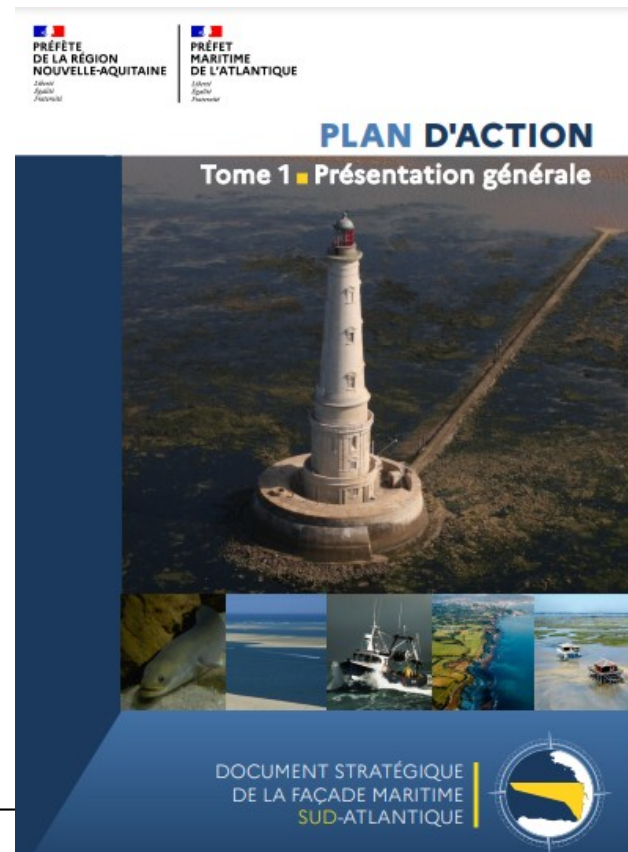
Fruit d'une **construction itérative** entre les services de l'Etat et les acteurs locaux de la mer et du littoral, il reflète le **niveau d'engagement de tous les partenaires locaux** de la façade pour les 6 prochaines années.

Conformément à la volonté des préfets coordonnateurs qui souhaitent valoriser les initiatives locales (en cours ou à venir), le plan d'action a fait l'objet d'une **étroite association des acteurs** tout au long de son processus d'élaboration.

Plan d'action Sa structure

Document principal synthétique

- Cadre général DSF : rappel du contexte européen et synthèse stratégie de façade maritime (objectifs stratégiques, vision, carte des vocations)
- Finalités du plan d'action et processus continu d'association des acteurs
- Un plan d'action :
 - Issu d'une analyse des politiques publiques en lien avec la mer et le littoral (présentée en annexe 7)
 - Présenté en lien avec les items de la vision à horizon 2030 (par homologie avec la présentation des objectifs stratégiques de la SFM)



Tome 2 composé des fiches action

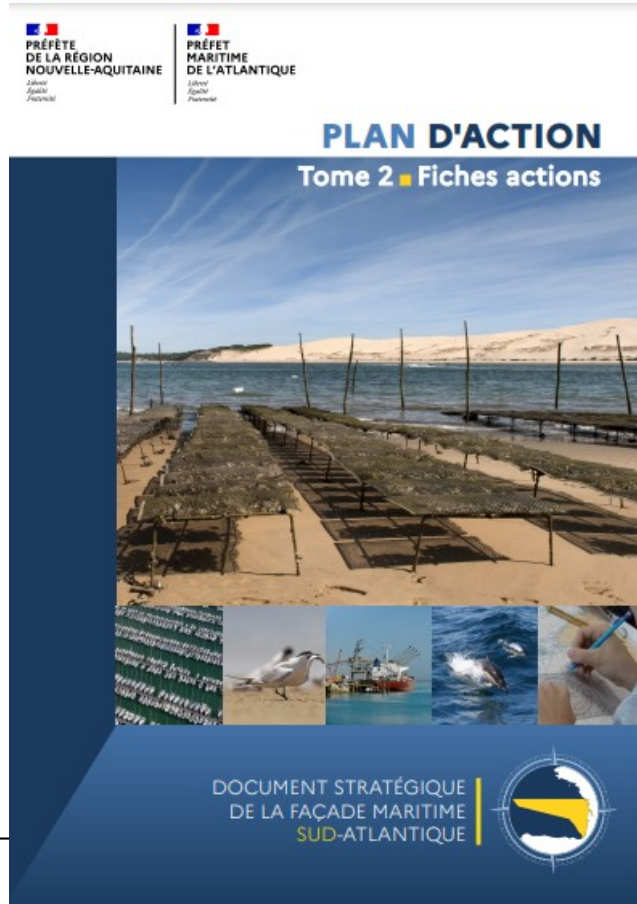
- Guide de lecture des fiches action
- Présentation des fiches action, classées selon 14 thèmes (activités, aménagement et évolution du littoral, recherche et connaissances, innovation, formation /sensibilisation et attractivité des métiers de la mer, déchets, préservation des milieux marins et lien terre mer)
- Un identifiant et un fond spécifiques sont attribués à chaque fiche action selon si elle répond ou non à la DCSMM

Exemple :

D04-OE01-AN1 (élaboration par descripteurs, volet rapportage DCSMM, fond vert)

04-POR-A01 (élaboration par activités socio-économiques, volet sans rapportage DCSMM, fond bleu).

Plan d'action *Sa structure*



Le plan d'action comporte 46 actions avec rapportage DCSMM et 43 actions sans rapportage DCSMM

ACTION TRANSVERSALE GOUVERNANCE

▶ **Action AT-04**

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin

Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 1.2 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
 - Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 2.1 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
 - Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

Descripteurs du BEE:	1 OH	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
----------------------	---------	---------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Chaque façade s'est dotée d'un plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM). L'enjeu est aujourd'hui d'actualiser et de consolider ces plans pour répondre au mieux aux nouveaux objectifs du DSF ainsi qu'à la stratégie de gestion des aires marines protégées 2020-2030, notamment grâce à une coordination renforcée de l'ensemble des services concourant à leur mise en œuvre.

03 - PORTS - TRANSPORTS

▶ **Action 03-POR-A03**

Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire

Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 et 2.4 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
 - Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
 - Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Descripteurs du BEE:	1 OH	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
----------------------	---------	---------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative en lien étroit avec les territoires.

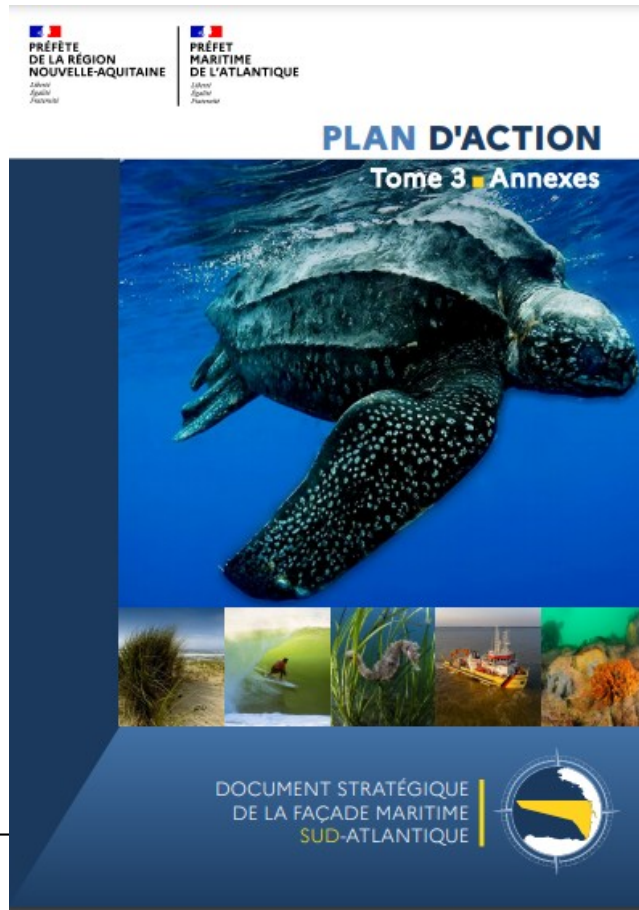
Une étude partenariale, relative à l'élaboration d'une stratégie de développement inter-portuaire et de coordination des ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine, a été lancée en mai 2019. Elle témoigne de la volonté de coopération des parties prenantes (Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente et Région Nouvelle-Aquitaine) pour développer de réelles synergies.

Il s'agit pour les quatre ports de commerce de la façade, d'assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre eux (démarches communes, partage d'expériences, etc.), permettant une meilleure réponse aux besoins du territoire et de ses entreprises ainsi qu'une visibilité accrue au niveau national ou international.

Les coopérations et le partage des bonnes pratiques permettront d'agir collectivement pour réduire les impacts des activités portuaires sur leur environnement.

Annexes

- Liste des actions s'appliquant aux filières socio-économiques
- Liste des actions par secteurs géographiques de la carte des vocations
- Ventilation des actions par thèmes et activités socio-économiques
- Ventilation des actions par thèmes et descripteurs du bon état écologique
- Ventilation des actions par thèmes et items de la vision
- Articulation entre le DSF Sud-Atlantique et la SDAGE Adour-Garonne
- Analyse de la suffisance des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral
- Dérogations identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan d'action





MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 14 décembre 2020**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du dossier : addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019, le dispositif de suivi et le plan d'action
 - [Consultation du public et des instances réglementaires](#)
 - Avis du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique
- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron**
 - Retour sur les travaux menés par la Commission spécialisée « éolien en mer » et son conseil scientifique
 - Information sur le lancement du débat public

Composition du dossier soumis à la consultation :

- l'**addendum à la stratégie de façade maritime** adoptée le 14 octobre 2019;
- le **dispositif de suivi**
- le **plan d'action**
- l'**avis de l'autorité environnementale** rendu le 5 mai 2021 et le **rapport environnemental** ;
- du **bilan des garants** de la procédure de participation du public.

Calendrier prévisionnel adoption DSF (Mai 2022)

Mi février 2021

Mi Mai 2021

Mi Août 2021

Nov 2021

Mars 2022



D

DdS

Mars 2021

Avis
Autorité
Environnementale

Juillet 2021

Consultations
obligatoires
(public &
instances)

Sept 2021

Prise en
Compte
Adoption
Rapportage

S

PdA

Avis Autorité
Environnementale

Consultations
obligatoires
(public &
instances)

Prise en
compte

Adoption
Rapportage

F

CMF

CB

SDAGE

Prise
en
compte
AE

Consultations obligatoires jusqu'au :
- 1^{er} juillet (instances)
- 1^{er} septembre (public)

Prise en
compte

Adoption
Rapportage

Échéance communautaire pour l'adoption des SDAGE

- **12 février** : saisine de l'autorité environnementale (rencontre CAF et CP du CMF le 22 avril, avis rendu le 5 mai)
- **20 mai au 20 août** : consultation du public et des des instances
- **8 juin** : CMF plénier pour avis formel
- **Fin juin** : consultation des états voisins
- **Automne/hiver 2021** : Bilan de l'ensemble des consultations pour éventuelles adaptations du volet opérationnel du DSF et de l'addendum à la stratégie de façade maritime (déclaration environnementale)
- **Oct/nov 2021** : adoption du dispositif de suivi
- **Mars 2022** : adoption du plan d'action (conjointe avec SDAGE)

Avis de l'Autorité environnementale

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, le document stratégique de façade est soumis à évaluation environnementale

Le 12 février 2021, l'Autorité environnementale (CGEDD) a été saisie par les préfets coordonnateurs pour émettre un avis sur :

- un addendum à la stratégie de façade maritime adoptée le 14 octobre 2019, pour intégrer des cibles complémentaires à certains objectifs environnementaux (partie 2)
- le dispositif de suivi (partie 3),
- le projet de plan d'action (partie 4).

Cette étape constitue un préalable indispensable avant la mise à consultation finale du public et des instances réglementaires.

Avis rendu le 5 mai 2021

Synthèse enjeux identifiés pour la façade SA

- la biodiversité marine et littorale, en particulier les fonds marins et les espèces naturelles
- l'évolution des émissions de gaz à effet de serre des activités marines
- la pollution et les nuisances chroniques et accidentelles
- la vulnérabilité du trait de côte et des écosystèmes au changement climatique
- le renforcement des connaissances sur le milieu marin pour caractériser tous les paramètres d'état

Synthèse recommandations :

- Compléter l'analyse des incidences Natura 2000
- Renforcement du dispositif de suivi sur habitats benthiques, réseau trophiques et ENI
- Accélérer le calendrier de mise en œuvre des ZPF
- Évaluer les émissions de GES et intégrer des actions sur ce thème

Modalités de consultation du public et des instances réglementaires

Le volet « opérationnel » du DSF et l'addendum à la stratégie de façade maritime sont soumis à consultation. Le dossier est accessible sur le site de la DIRM SA :

<http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/volet-operationnel-du-document-strategique-de-la-a1211.html>

Modalités : - une plate forme nationale (www.merlittoral2030.gouv.fr) pour **le public** (et les structures hors instances réglementaires),

- une consultation écrite pour **les instances réglementaires** (conseil maritime de façade, conseil national de la mer et des littoraux, conseils régionaux et conseils départementaux littoraux, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes chargés de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, comités de bassin, comités régionaux pour la biodiversité, comités régionaux des pêches maritimes, chef d'état-major de la marine nationale, préfets coordonnateurs de la façade limitrophe).

- un courrier adressé aux **états voisins** fin juin 2021 pour avis sous 1 mois

Dates de consultation : 20 mai au 20 août 2021



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 14 décembre 2020**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du dossier : addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019, le dispositif de suivi et le plan d'action
 - Consultation du public et des instances réglementaires
 - **Avis du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique**
- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron**
 - Retour sur les travaux menés par la Commission spécialisée « éolien en mer » et son conseil scientifique
 - Information sur le lancement du débat public

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

Cet avis a été construit sur la base du recensement des contributions formulées à l'occasion des réunions :

- du Conseil maritime de façade du 28 mai 2019 et du 14 décembre 2020 ;
- de la Commission administrative de façade du 23 juin 2020 ;
- des commissions spécialisées des 18 et 19 février 2020 ;
- de la Commission permanente du CMF des 2 juillet 2020, 9 octobre 2020 et 26 mars 2021 ;
- des ateliers participatifs de janvier 2020 ;
- de la venue de l'autorité environnementale le 22 avril 2021.

Il tient également compte des contributions écrites des membres du CMF adressées jusqu'au 18 mai 2021. Ce projet d'avis a été débattu à l'occasion de la commission permanente du 21 mai étendu aux membres de la commission spécialisée « Lien terre mer ». Il a reçu un accueil favorable.

Principes : Avis partagé

Chaque filière fait remonter ses remarques particulières via le processus de consultation

Objectif : un vote formel en séance

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

L'avis se structure de la façon suivante :

Article 1 : remarques générales (y compris calendrier d'adoption organisation et délais)

Article 2 : avis sur l'addendum à la stratégie maritime de façade avec un focus sur les cibles posant des difficultés

Article 3 : avis sur le dispositif de suivi

Article 4 : avis sur le plan d'action

Conclusion proposée : le CMF émet un avis favorable

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

Article 1 : remarques générales (y compris calendrier d'adoption organisation et délais)

- Travail collaboratif mené sur le plan d'action dans un contexte de crise sanitaire et du plan de relance
- Forte mobilisation des acteurs/CAF/CMF
- Valorisation des initiatives locales
- Aspects organisationnels : calendrier de travail partagé entre les différents directives mais dans des délais contraints
- Addendum à la stratégie de façade : présentation tardive dans le processus, demande de guide pour les porteurs de projet et les collectivités
- Dispositif de suivi : transmission tardive, difficulté d'appropriation des documents
- Avis de l'autorité environnementale

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

Article 2 : avis sur l'addendum à la stratégie maritime de façade avec un focus sur les cibles posant des difficultés

- Processus d'élaboration : absence de concertation locale pour établir ces cibles
- Inquiétude sur l'établissement des cibles portant sur les zones de protection fortes : définition, périmètres, cartographie
- Interrogation sur la cible artificialisation : méthodologie, périmètre d'application
- Nécessité de compléter le document en intégrant les résultats de différentes études (CEREMA, TG NOISE, LPO/RNN)
- Poursuite des réflexions pour les indicateurs « candidats » au prochain cycle

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

Article 3: avis sur le dispositif de suivi

- Important travail effectué par les services de l'État et les organismes de recherche technique et scientifique : premiers référentiels, évaluation des politiques publiques
- Différence de maturité des volets socio-économique et environnemental : indicateur robuste à définir sur le volet socio-économique
- Intégration de réseaux de surveillance locaux
- Renforcement des sciences participatives

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

Article 4 : avis sur le plan d'action

- Architecture global du document : qualité de la présentation qui tisse le lien avec le volet stratégique, des fiches action synthétiques, des annexes lisibles
- Volonté des acteurs de s'impliquer dans la mise en œuvre opérationnelle et nécessité d'un retour d'expérience avant de mettre à jour le volet stratégique
- Manque de visibilité des arbitrages sur le volet environnemental
- Questions de moyens humains et financiers
- Remarques spécifiques générales : bonne intégration des deux volets, plan d'action multi acteurs
- Remarques spécifiques aux filières (espèces non indigènes, dragage, plaisance, déchets, gestion du trait de côte, lien terre/mer/SDAGE...)

Préparation de l'avis du CMF sur le volet opérationnel et l'addendum

VOTE



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Adoption du relevé de décision de la séance plénière du 14 décembre 2020**
- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du dossier : addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019, le dispositif de suivi et le plan d'action
 - Consultation du public et des instances réglementaires
 - Avis du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique
- **Projet de parc éolien au large de l'île d'Oléron**
 - Retour sur les travaux menés par la Commission spécialisée « éolien en mer » et son conseil scientifique
 - Information sur le lancement du débat public